

**N° 2023 - 85**

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux  
VU les articles L2212.1 à L2212.5, L2213.1 à L2213.6, L 2213.16 à L 2213.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le décret N° 58.121 du 15 décembre 1958 relatif à la Circulation Routière et notamment les articles R110-1 et R110-2, R411-1 à R411-32 du Code de la Route,  
Considérant qu'en raison de la manifestation de la Bibliothèque hors les murs organisée par l'ABC et pour en assurer la sécurité, la circulation doit être interrompue sur 2 emplacements de parking situés place Lartigotte.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er** - La circulation des véhicules automobiles, cycles, cyclomoteurs, motocyclettes, véhicules à traction animale sera interdite :

- Sur 2 emplacements de parking situés place Lartigotte.  
Le samedi 3 juin de 8h à 14h.

**ARTICLE 2-** Toutes les dispositions seront prises pour assurer la circulation des véhicules de secours et de défense incendie ainsi que des forces de l'ordre.

**ARTICLE 3** – L'ampliation sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne  
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux  
Services techniques de la commune de Carignan de Bordeaux,

Fait à Carignan de Bordeaux,

Le 1er juin 2023

Le Maire,

**Thierry GENETAY**

